

COOPERATION AVEC LES JUGES NATIONAUX DANS LE DOMAINE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UE



Manuel de formateur

Les juges nationaux et la législation européenne sur l'eau –

Focus sur l'accès à la justice

Atelier pour juges et procureurs nationaux



Table des matières

I. Introduction.....	4
Objectifs.....	4
Structure	5
II. La méthodologie	6
Délai	6
Profil du formateur	6
Méthodes d'enseignement.....	7
Documents	12
III. Dossier de l'utilisateur : la fonction des différents éléments du module de formation	13
Introduction.....	13
L'e-learning mixte	13
Documentation de base	14
Matériel d'exercice pour l'atelier.....	15
Contributions des formateurs.....	15
Documents complémentaires	16
IV. Organisation et mise en œuvre d'un atelier : structure, contenu et méthodologie	17
Mise en scène	18
Unité 1 : Pollution de l'eau : introduction politique, scientifique et technique.....	21
Unité 2 : Introduction au cadre de la législation et de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau.....	23
Unité 3 : Directive-cadre sur l'eau (DCE)	25
Unité 4 : Étude de cas sur les principales dispositions de la directive-cadre sur l'eau.....	28
Unité 5 : Directive sur les nitrates.....	30
Unité 6 : Protection de l'eau par le droit pénal	32
Unité 7 : Étude de cas sur un cas de pollution de l'eau - Focus sur les inspections et l'application de la loi.....	34
Unité 8 : Accès à la justice au sein de l'UE dans les affaires relatives à la protection de l'eau	36
Unité 9 : Étude de cas sur l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans une affaire de pollution de l'eau par les nitrates.....	40
Unité 10 : Quel est le rôle d'un juge national dans les litiges relatifs à la pollution de l'eau ? - référence préliminaire	42
Unité 11 : DISCUSSION EN TABLE RONDE sur les expériences et pratiques nationales relatives aux défis de la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau	44

Unité 12 : Session de clôture - évaluation de l'atelier	46
Annexe I : Modèle de programme indicatif d'atelier	47
Annexe II : Matériel de référence à inclure dans le dossier de l'utilisateur.....	50

I. Introduction

Le présent manuel – à l’attention des formateurs – porte sur le module de formation intitulé “**les juges nationaux et la législation européenne sur l’eau – Focus sur l’accès à la justice**”, développé par l’ERA pour le compte de la Commission européenne. Il s’adresse aux instituts de formation judiciaire, aux réseaux de juges, aux juges nationaux, experts des ONG, universitaires, formateurs, procureurs, et à tout autre acteur et utilisateur final des Etats membres de l’Union européenne souhaitant organiser des sessions de formation dans le domaine du droit de l’environnement et de la législation européenne sur l’eau, avec un focus sur l’accès à la justice.

Objectifs

Le présent module de formation s’adresse aux juges et aux procureurs qui traitent des questions environnementales et qui ont déjà des connaissances générales du sujet. Ce module leur fournira des informations pertinentes sur les derniers développements de l’*acquis* communautaire en matière de droit de l’environnement, sur la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l’UE et une analyse approfondie du sujet. Il les aidera également à appliquer en détail les instruments européens pertinents.

Le module rassemble du matériel pédagogique pour concevoir un atelier en présentiel de 2,5 jours ou un atelier en ligne, divisé en quatre sessions d’une demi-journée, dans le but de développer et d’améliorer la compréhension des aspects juridiques clés de la législation de l’UE dans le domaine de l’eau. Les sujets clés à couvrir sont les suivants :

- Aspects scientifiques et techniques de la pollution de l’eau
- Objectifs et principaux éléments de la DCE
- Directive sur les nitrates
- Crimes liés à l’eau
- Accès à la justice et litiges en matière de pollution de l’eau
- Jurisprudence pertinente de la CJUE
- Procédure préjudicielle
- Études de cas sur les thèmes

A l’issue de cette formation, les participants auront une meilleure connaissance des acteurs et des instruments internationaux et européens présentés. Ils auront acquis une meilleure compréhension des aspects juridiques liés à la législation européenne sur l’eau et seront mieux à même d’appliquer activement les règles de l’UE transposées dans leur législation nationale respective. Ils auront également une occasion d’échanger des points de vue sur les pratiques de mise en œuvre dans leurs États membres respectifs avec des collègues d’autres juridictions.

Structure

Le module "Juges nationaux et législation européenne sur l'eau – Focus sur l'accès à la justice" se compose de 11 unités interdépendantes mais autonomes. Ces unités peuvent être combinées en un atelier de mise en œuvre en fonction des connaissances préalables des participants, du temps disponible et de l'approche spécifique de la formation.

Mise en scène

- Unité 1 : Pollution de l'eau : introduction politique, scientifique et technique
- Unité 2 : Introduction au cadre de la législation et de la politique de l'UE dans le domaine

de l'eau

La directive-cadre sur l'eau à la loupe

- Unité 3 : Directive-cadre sur l'eau (DCE)
- Unité 4 : Étude de cas sur les principales dispositions de la DCE

Rejets dans les eaux

- Unité 5 : Directive sur les nitrates
- Unité 6 : Protection de l'eau par le droit pénal
- Unité 7 : Étude de cas sur un cas de pollution de l'eau – Focus sur les inspections et l'application de la loi

L'accès à la justice en matière d'environnement – La pollution de l'eau en point de mire

- Unité 8 : Accès à la justice au sein de l'UE dans les affaires relatives à la protection de l'eau (deux parties)
- Unité 9 : Étude de cas sur l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans une affaire de pollution de l'eau par les nitrates

Application au niveau national

- Unité 10 : Quel est le rôle d'un juge national dans les litiges relatifs à la pollution de l'eau ? Question préliminaire
- Unité 11 : Table ronde sur les expériences et pratiques nationales relatives aux défis de la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau

Les différentes méthodologies qui peuvent être utilisées dans les futurs ateliers basés sur ces matériels pédagogiques seront également présentées dans le module, ainsi que des recommandations sur la manière dont elles peuvent être utilisées au mieux et dans quelle partie de la formation. Les présentations en présentiel peuvent également être combinées avec des exercices pratiques nécessitant une contribution active des participants, un apprentissage assisté par les technologies de l'information, permettant aux participants de se familiariser avec les outils disponibles et des sessions interactives favorisant l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.

II. La méthodologie

Durée

L'atelier est divisé en quatre sessions d'une demi-journée dans son format en ligne ou dure 2,5 jours dans son format en présentiel. La structure et la durée exactes seront, bien entendu, décidées par les fournisseurs de formation.

Parmi les éléments à prendre en compte dans chaque cas lors de la finalisation du programme de l'atelier et de la décision sur la répartition du temps entre les différentes sous-sessions, citons la nécessité de couvrir efficacement tous les aspects principaux du sujet et de laisser suffisamment de temps aux participants pour poser des questions et interagir avec les formateurs et les uns avec les autres. Il convient de garder à l'esprit que les longues sessions se sont révélées moins efficaces dans la formation des adultes. Il convient donc d'introduire dans l'atelier des pauses fréquentes ou des changements dans le style d'enseignement.

➤ Une répartition indicative du temps pour chaque unité sera fournie dans la partie IV de ce manuel du formateur.

Profil des formateurs

La sélection des formateurs est cruciale pour la réussite de l'atelier de formation. Il a été prouvé que les formateurs ayant une expérience professionnelle commune à celle des participants ont tendance à mieux comprendre leurs besoins de formation et à être plus efficaces lorsqu'ils y répondent. C'est pourquoi la composition du groupe cible est un facteur à prendre en compte lors de la sélection des formateurs d'un atelier de mise en œuvre.

Il est également important d'identifier le bon formateur pour chaque unité. Dans les unités où l'accent est mis sur les questions pratiques, la participation d'un praticien, d'un avocat ou d'un juge ayant une expérience personnelle de la question serait idéale. Si la présentation est axée sur la transmission d'informations ou l'introduction de concepts ou d'un domaine plus large du droit, un universitaire ou un responsable politique compétent, même avec une formation scientifique, pourrait également constituer une bonne option.

➤ Des informations plus concrètes sur le profil du formateur qui semble le mieux adapté à chaque unité seront fournies dans la partie IV de ce manuel du formateur.

Outre les qualifications professionnelles, la qualité d'un atelier dépendra également des compétences didactiques et des aptitudes pédagogiques du formateur. Les formateurs doivent non seulement être bien informés, mais aussi être capables de transmettre efficacement des informations, d'aider les utilisateurs finaux à développer de nouvelles compétences et de les motiver à suivre activement la formation. Ils devront fournir les informations nécessaires de manière claire et structurée, mettre en évidence les liens entre le travail quotidien des participants et les questions abordées, conserver une certaine flexibilité pour s'adapter aux besoins et intérêts spécifiques des utilisateurs finaux participant à l'atelier au fur et à mesure qu'ils se manifestent, et faire preuve d'ouverture d'esprit et d'encouragement en discutant et en échangeant des points de vue avec eux au cours de la session.

D'autres compétences que les formateurs potentiels devraient idéalement posséder et qui devraient être prises en compte sont les compétences linguistiques (lorsque les ateliers sont transfrontaliers) et sa familiarité avec les outils informatiques ; l'utilisation de la technologie sera nécessaire dans au moins certaines parties de la formation, même si elle est dispensée en présentiel (utilisation de PowerPoint ou d'autres supports audiovisuels, cours d'apprentissage en ligne, etc.)

Pour assurer la réussite de l'atelier et mieux répondre aux besoins de formation des participants, il convient de rechercher une certaine diversité parmi les formateurs. La diversité des intervenants en termes d'expérience professionnelle, de genre et (dans le contexte d'une formation transfrontalière) de nationalité enrichirait l'événement, en offrant des perspectives différentes sur les questions, en utilisant des méthodes d'enseignement différentes et en garantissant une analyse plus complète de la législation sur l'eau.

Enfin, bien qu'elle ne soit pas toujours facile à évaluer, la motivation personnelle du formateur potentiel pourrait être un facteur à prendre en considération. Pour la mise en œuvre d'un atelier basé sur le module de formation, on attend des formateurs une flexibilité et un engagement importants, ainsi que la volonté d'interagir avec les utilisateurs finaux. La participation d'experts intéressés par le projet et prêts à faire les efforts nécessaires pour en assurer le succès apporterait une valeur ajoutée à l'atelier, tout en motivant davantage les participants.

Critères de sélection des formateurs de l'atelier :

- Bonne connaissance et expertise du sujet et des objectifs de chaque sous-session
- Compétences didactiques et aptitudes pédagogiques
- Compétences linguistiques et informatiques
- Expérience professionnelle similaire à celle des participants à l'atelier
- Diversité dans le groupe de formateurs
- Motivation

Méthodes d'enseignement

Présentation magistrale

La méthode optimale pour fournir une grande quantité d'informations dans un laps de temps limité consiste en des présentations de type magistral, menées en séance plénière. Cette méthode offre au formateur le temps et la flexibilité nécessaires pour structurer et présenter le contenu de la sous-session comme il l'entend.

Des supports tels que des schémas et des outils de présentation PowerPoint ou autres devraient être utilisés pendant l'exposé. Cela permet non seulement aux participants de mieux suivre la présentation, mais constitue également un document de référence pour l'avenir, au cas où les utilisateurs finaux souhaiteraient revoir les principales questions abordées lors de la sous-session.

L'un des objectifs de l'atelier est de familiariser les participants avec la législation existante. Dans ce contexte, il convient de faire référence au matériel inclus dans le dossier de l'utilisateur tout

au long de la conférence et d'encourager les participants à parcourir les textes juridiques, à identifier les dispositions et à acquérir une meilleure compréhension de leur structure et de leur applicabilité.

Enrichir le cours par des exemples pratiques pourrait également être un moyen de souligner le lien entre la théorie et la pratique et de mieux illustrer l'application des différents instruments juridiques. De brefs exercices ou questions pourraient également être formulés par les formateurs, exigeant des participants qu'ils y réfléchissent et en discutent avant de présenter la réponse. Les formateurs pourraient ainsi non seulement créer une atmosphère de dialogue au sein du groupe, mais aussi évaluer si les concepts ont été correctement expliqués.

Dans tous les cas, il convient de prévoir un temps de discussion ou des séances de questions-réponses pour les utilisateurs finaux qui souhaitent demander des éclaircissements ou des informations complémentaires. En fonction du contenu et de la structure de chaque exposé, des questions peuvent être posées pendant la présentation ou lors d'une séance de discussion ultérieure animée par le formateur ou l'animateur de l'atelier.

Bien que le rôle principal dans les présentations en présentiel soit joué par le formateur, les utilisateurs finaux devraient également être encouragés à contribuer activement aux différentes sous-sessions. Les participants apprennent non seulement de la formation en tant que telle, mais aussi en entendant des questions et des problèmes auxquels ils n'ont pas encore été confrontés. C'est pourquoi il est important que tous les utilisateurs finaux participant à l'atelier soient encouragés et se sentent suffisamment à l'aise pour partager leurs pensées et leurs idées et apporter leur propre expérience. Cet élément est particulièrement important dans les ateliers internationaux, où les participants ont la possibilité d'élargir leurs connaissances grâce à des informations sur l'application du droit européen de l'environnement dans d'autres États membres, et d'apprendre les uns des autres.

Études de cas d'ateliers

Outre les informations sur les aspects généraux et les cadres de l'UE en matière de droit de l'environnement, la formation vise également à fournir aux participants une expérience pratique des particularités des affaires concernées.

Afin de mieux mettre en évidence les questions nécessitant une attention particulière et de permettre aux participants de développer des compétences spécifiques, il est important de s'assurer de leur implication dans cette partie de la formation. C'est pourquoi des études de cas spécialement conçues pour les ateliers viendront compléter chaque unité thématique. Un autre avantage de cette méthode est que la préparation d'une étude de cas constitue un mode d'apprentissage interactif. Après avoir écouté des présentations en présentiel ou lu des documents de référence, les participants apprécieront un changement de technique de présentation.

- Études de cas préparées en groupes de travail

Au cours des exercices de l'atelier, les participants auront l'occasion d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances pour résoudre des études de cas liées (i) aux principales dispositions de la directive-cadre sur l'eau (DCE), (ii) à un cas de pollution de l'eau – avec un focus sur les

inspections et l'application, et (iii) à l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans un cas de pollution de l'eau par les nitrates.

Une brève introduction sur les aspects organisationnels de la tâche sera fournie aux participants par le formateur avec la session de questions-réponses à suivre pendant la session plénière : quelles questions seront discutées dans les groupes, quels résultats seront présentés pendant la session plénière à suivre après les discussions.

Les participants doivent ensuite être répartis en petits groupes de travail et un espace de travail doit être mis à la disposition de chacun d'entre eux. Le travail en petits groupes présente des avantages significatifs pour les participants : la possibilité de se concentrer sur des études de cas leur permettra d'approfondir les connaissances récemment acquises en les appliquant à des cas concrets. Cela se rapproche d'un scénario de la vie réelle et peut constituer une expérience précieuse pour l'avenir. Le format du groupe de travail permettra à chaque participant de s'impliquer activement dans le débat et d'améliorer ses compétences en matière de communication.

L'un des principaux objectifs de l'exercice étant l'échange d'opinions entre les utilisateurs finaux, il est important que l'animateur de l'atelier répartisse les participants dans les groupes de travail afin de favoriser cette interaction : dans les ateliers internationaux de mise en œuvre et pour autant que les langues de travail des participants le permettent, les utilisateurs finaux de différents États membres ou de juridictions ayant des traditions juridiques différentes devraient être réunis dans les groupes de travail. Si un atelier est organisé dans le cadre d'une formation judiciaire nationale, des juges de différents tribunaux pourraient être invités à travailler ensemble. Outre la résolution de l'affaire, cette diversité permettrait aux participants de mieux comprendre comment les questions seraient traitées et comment la législation européenne concernée est appliquée dans un autre pays, par une profession juridique différente, dans une ville ou un tribunal différent.

➤ Étant donné que trois études de cas sont recommandées pour les ateliers mettant en œuvre ce module de formation, la modification de la composition des groupes de travail dans chaque exercice serait un moyen d'accroître encore l'interactivité des participants.

Le formateur doit fixer le calendrier exact de chaque partie de la tâche pendant la partie introductive de l'étude de cas. En fonction du temps disponible, le formateur, en coordonnant chaque exercice, devra décider si tous les groupes de travail doivent traiter toutes les études de cas ou si des études de cas spécifiques doivent être attribuées à différents groupes afin de s'assurer que les utilisateurs finaux sont en mesure d'examiner toutes les questions de manière approfondie.

Une fois les groupes de travail constitués, ils doivent s'organiser, développer une méthode de travail et identifier le(s) membre(s) du groupe qui sera(ont) chargé(s) de rapporter les conclusions de leur discussion aux autres utilisateurs finaux. Le formateur qui dirige l'exercice doit être présent et suivre l'interaction dans chaque groupe dans une certaine mesure, donner des conseils sur la gestion du temps, être disponible pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions, et être prêt à aider les participants s'ils rencontrent des difficultés.

majeures ou si leur discussion dérape. Si des formateurs spécialisés dans d'autres sujets de l'atelier sont présents, ils peuvent également s'impliquer dans les discussions du petit groupe choisi afin de suivre la discussion et apporter leur aide.

Lorsque tous les groupes ont terminé leur travail, les participants doivent retourner dans la salle de session plénière pour discuter de leurs conclusions. Cela leur permettra de comparer leurs solutions aux caractéristiques des études de cas, d'obtenir d'autres idées de leurs collègues des autres groupes et d'élargir leur compréhension du sujet.

Pour atteindre les objectifs de cette discussion de clôture, il est important de s'assurer que tous les groupes prennent la parole et présentent les résultats de leur travail. Il serait plus efficace de discuter d'un cas à la fois, d'inviter le rapporteur d'un des groupes à présenter ses conclusions et les principaux éléments de sa discussion, puis de demander aux utilisateurs finaux des autres groupes de formuler des commentaires supplémentaires, des opinions différentes, etc. En conclusion, le formateur doit résumer les principaux points soulevés au cours de la discussion et donner son propre retour d'information, afin que les participants puissent confirmer s'ils ont traité le cas avec succès ou s'il y a lieu de l'améliorer.

- Apprentissage assisté par ordinateur

L'apprentissage assisté par les technologies de l'information peut améliorer l'efficacité de la formation et donner aux utilisateurs finaux l'occasion d'acquérir une expérience pratique en utilisant les possibilités offertes par l'internet sur les questions liées au droit de l'environnement en général. De cette manière, les utilisateurs finaux auront l'occasion de se familiariser avec les différents sites web de l'UE dans ce domaine (tels que le portail E-Justice, Eur-Lex, le site web de Curia, ECLI, etc.), où ils peuvent obtenir des informations et des conseils supplémentaires sur la manière d'appliquer les instruments de l'UE couverts par l'atelier. En utilisant efficacement ces sites web, les participants apprendront activement à trouver les textes juridiques et les cas pertinents et recevront une assistance sur les problèmes pratiques qu'ils peuvent rencontrer lors de l'application du droit de l'UE dans ce domaine.

Table ronde : Expériences et pratiques nationales

L'échange d'expériences entre les participants est l'une des expériences les plus précieuses de l'atelier. Il renforce l'efficacité de la formation en permettant aux participants de partager leurs points de vue et d'apprendre des pratiques des autres, en étant ainsi en lien avec des cas réels avec lesquels ils n'auraient pas été en contact autrement. En particulier dans les ateliers internationaux, les participants peuvent être exposés à des scénarios réels dans le contexte des différents États membres qui mettent en œuvre le droit de l'Union. Dans cette optique, une table ronde, basée sur les expériences nationales des participants concernant les défis de la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau, est utilisée.

Les discussions sont basées sur une enquête menée auprès des participants, qui évalue les points/questions suivant/e/s :

1. Profil des participants (principalement État membre)

2. Quelles sont les principales sources des niveaux illégaux de pollution de l'eau dans votre État membre ? (question fermée)
3. Existe-t-il des zones particulières dans votre pays qui sont fortement touchées par la pollution de l'eau ? (question fermée)
4. Existait-il des lois nationales préexistantes relatives aux normes de qualité de l'eau (similaires à la DCE) ? (question fermée)
5. Une procédure d'infraction a-t-elle été engagée contre votre État pour non-respect de la DCE ? (question fermée)
6. Comment les normes de qualité de l'eau de ladite directive sont-elles mises en œuvre dans la législation de votre État (quelle est la forme juridique) ? (question ouverte)
7. Quels organismes publics sont légalement responsables du respect des normes de qualité de l'eau dans votre État ? (question ouverte)
8. Votre État dispose-t-il d'un plan national de gestion de district hydrographique comme l'exige la directive-cadre ? (question fermée)
9. Que votre État dispose ou non d'un plan national de gestion de district hydrographique, l'une des mesures suivantes contribuant au respect des normes de qualité de l'eau de l'UE y a-t-elle été mise en œuvre ? 11 mesures potentielles sont affichées à titre indicatif. (question fermée)
10. Quel est le principal mode d'application de la législation sur la qualité de l'eau dans votre État ? (question ouverte)
11. Y a-t-il eu des affaires judiciaires concernant l'application de la législation sur l'eau dans votre État ? (question fermée)
12. Qui sont les demandeurs dans ces affaires ? (question fermée)
13. Veuillez décrire toute autre difficulté majeure rencontrée dans votre État pour faire appliquer la directive ou toute autre loi applicable en matière de qualité de l'eau. (question ouverte)
14. D'après votre expérience, comment l'application de la législation sur la qualité de l'eau pourrait-elle être renforcée au niveau national ? (question fermée)

La structure et le fonctionnement de la table ronde sont brièvement expliqués aux participants le premier jour de l'atelier, lorsque l'enquête anonyme est mise à la disposition de chacun d'entre eux. Les participants sont également informés de la date limite d'envoi de leurs réponses. Une fois le délai passé, l'animateur de l'atelier traite les données recueillies et prépare une présentation avec un résumé des résultats, qui servira de base aux discussions de la table ronde entre les participants, sous la médiation du formateur. En fonction du niveau d'engagement des participants pendant que le formateur présente les résultats, ceux-ci peuvent ou non être divisés en sous-groupes avant un échange final des points de vue nationaux en séance plénière. Le formateur et l'animateur de l'atelier doivent évaluer l'approche la mieux adaptée à chaque groupe spécifique.

La table ronde comporte également une deuxième partie, qui consiste en un scénario réel lié à la qualité de l'eau, suivi de brèves questions visant à stimuler les discussions. La deuxième partie n'est appliquée que si le formateur estime qu'elle peut être un complément pour le groupe en question.

Documents

Les documents à mettre à disposition lors de l'atelier de formation sont constitués du contenu du dossier de l'utilisateur. Le dossier de l'utilisateur comprendra notamment

- le matériel d'apprentissage en ligne mixte ;
- la documentation de base ;le programme de l'atelier ;
- la liste des participants ;
- la liste des formateurs/intervenants ;
- les CV des formateurs ;
- les contributions des orateurs ;
- le formulaire d'évaluation.

III. Kit de l'utilisateur : la fonction des différents éléments du module de formation

Introduction

Le terme "kit de l'utilisateur" désigne l'ensemble du matériel qui sera mis à la disposition des participants à un atelier. Il s'agira principalement du matériel d'apprentissage en ligne mixte, de la documentation de base (documents juridiques imprimés connexes, liens vers des sources en ligne de la bibliographie des instruments juridiques sur le sujet sur un lien en ligne, contributions des formateurs et études de cas) ainsi que des documents d'appui, tels que le programme de l'atelier, la liste des participants, les formulaires d'évaluation de l'atelier, etc.

Bien entendu, les organisateurs d'ateliers et les formateurs sont libres d'utiliser le matériel fourni de la manière qu'ils jugent la plus appropriée et d'inclure des documents supplémentaires si nécessaire. Tous les instruments juridiques clés de l'UE nécessaires à la formation des juges nationaux et à la législation de l'UE sur l'eau, axée sur l'accès à la justice, font déjà partie du kit de l'utilisateur, mais comme les ateliers de mise en œuvre peuvent être structurés en fonction d'un objectif spécifique, d'autres documents pourraient être utiles.

Le matériel à inclure dans le kit peut et doit être fourni principalement sous forme électronique, soit à l'aide d'une clé USB, soit en rendant le contenu disponible en ligne et en permettant à tous les participants à l'atelier d'y accéder. Si l'atelier est organisé en présentiel, le matériel auquel il faut régulièrement se référer pendant l'atelier ou qui faciliterait le suivi de la procédure doit être fourni sous forme imprimée pour faciliter la consultation pendant l'événement :

- le programme de l'atelier ;
- la liste des participants ;
- la liste des formateurs/intervenants ;
- les contributions des formateurs ;
- les textes imprimés des actes juridiques à analyser ;
- les études de cas ;
- le formulaires d'évaluation.

- Lors de la présentation du matériel devant accompagner chaque unité, il convient de faire la distinction entre le "matériel nécessaire" à fournir sur papier et le "matériel supplémentaire" à inclure dans la documentation électronique.

L'apprentissage en ligne mixte

Le module de formation a été structuré de manière à inclure l'"apprentissage mixte" en tant qu'approche méthodologique, étant donné qu'il combine l'interactivité de la formation en présentiel pendant les ateliers avec la flexibilité offerte par le matériel d'apprentissage en ligne. Comme le matériel d'apprentissage en ligne a différentes fonctions et peut être utilisé par les participants à plusieurs étapes de leur processus d'apprentissage, il est important qu'ils y aient accès à différentes occasions : avant la mise en œuvre de l'atelier afin de préparer la réunion, pendant qu'elle se déroule afin d'utiliser au mieux le matériel disponible avec l'aide des formateurs, et après l'atelier comme point de référence pour trouver des informations sur la législation de l'UE dans le domaine de l'eau.

La fonction principale de ce matériel d'apprentissage en ligne est d'introduire les utilisateurs finaux à un certain nombre de sujets juridiques concernant divers aspects de la législation européenne sur l'eau. À savoir, les aspects politiques, scientifiques et techniques de la pollution de l'eau, les objectifs et les principaux éléments de la directive-cadre sur l'eau (DCE) et de la directive sur les nitrates, la protection de l'eau par le droit pénal, l'accès à la justice et les cas de protection de l'eau dans l'UE, la jurisprudence pertinente de la CJUE, et la procédure de renvoi préjudiciel.

Il comprendra

- Les principaux instruments juridiques internationaux et de l'UE ainsi que la jurisprudence qui seront analysés au cours de l'atelier, que les participants doivent parcourir avant de participer au cours, ainsi que le quiz correspondant pour tester leurs connaissances. L'objectif n'est pas de remplacer les sessions d'atelier sur ces sujets, mais de les compléter en s'assurant que tous les participants ont un niveau de connaissances de base commun avant de commencer et qu'ils peuvent tirer le meilleur parti de la discussion pour clarifier les questions dans les ateliers.
- Accès à la bibliographie des instruments juridiques et à d'autres sources pertinentes auxquelles les participants peuvent se référer à tout moment.
- L'accès au reste de la version e-learning du module de formation sera fourni après l'atelier pour que les participants puissent l'utiliser comme mise à jour et le réutiliser avec leurs collègues en même temps que le matériel de formation.

Une fois que les participants ont été sélectionnés, ils doivent recevoir des informations sur la manière d'accéder au matériel d'apprentissage en ligne et être encouragés à parcourir son contenu 7 à 10 jours avant la date de l'atelier. Ils auront ainsi la possibilité de rafraîchir ou d'acquérir certaines connaissances de base et d'être mieux préparés au programme de l'atelier.

Documentation de base

Les textes juridiques constitueront la majeure partie du contenu du matériel de formation : conventions internationales, articles des traités, règlements, directives, jurisprudence de la CJUE, etc. constitueront la toile de fond de l'analyse dans l'atelier. Une collection complète de tous les documents de référence, à laquelle on pourra se référer après la fin de l'atelier, devrait être incluse dans la documentation électronique. Les participants sont susceptibles de revenir à ces textes pour se rafraîchir la mémoire, trouver une disposition ou un jugement spécifique, et chercher des conseils ou de l'inspiration s'ils sont confrontés à une affaire sur le sujet à un stade ultérieur. Ce format pourrait également faciliter la diffusion de ce matériel, que les participants à l'atelier pourraient transmettre à leurs collègues s'ils en font la demande.

Outre les textes juridiques, des liens vers des bases de données, des outils et des sources en ligne, tels que le portail e-justice, Eur-Lex, Curia, ECLI et d'autres sites web similaires, devraient également être inclus en tant que matériel de base dans la documentation électronique.

- Les propositions concernant le matériel spécifique à inclure dans cette partie du kit de l'utilisateur sont incluses dans la partie d) relative à l'analyse de chaque sous-session de l'atelier.

Le matériel doit être fourni dans la langue de l'atelier. Lorsque des ateliers internationaux sont organisés, des liens vers des bases de données de l'UE (telles que <http://eur-lex.europa.eu/> ou <http://curia.europa.eu/>) peuvent être inclus, afin que les utilisateurs finaux puissent accéder aux textes juridiques de l'UE dans la langue de leur choix. Outre leur inclusion dans la documentation électronique, il est recommandé de fournir sur papier les quelques documents qui sont absolument essentiels pendant l'atelier. La possibilité de trouver rapidement une disposition, de voir la structure d'un instrument juridique, de prendre des notes, etc. pourrait aider les utilisateurs finaux à mieux suivre la formation et à se familiariser davantage avec les instruments juridiques examinés.

Exercices pour l'atelier

Quatre exercices sont proposés pour les ateliers mettant en œuvre le module de formation sur "Les juges nationaux et la législation européenne sur l'eau". Trois d'entre eux sont structurés autour d'études de cas. Le matériel préparatoire soutenant les études de cas des ateliers, tel que les tâches des différents cas qui seront discutés ou les textes juridiques supplémentaires qui seront nécessaires pour résoudre les cas, doit être fourni aux participants sous forme imprimée pendant l'atelier. Le quatrième atelier est une table ronde basée sur une enquête à laquelle les participants ont répondu au cours des premiers jours de l'atelier.

Contributions du formateur

Outre les documents de référence, chaque fois qu'un atelier sur "Les juges nationaux et la législation européenne sur l'eau – Focus sur l'accès à la justice" est organisé, les formateurs concernés doivent être invités à préparer leur propre matériel d'appui sous la forme de présentations PowerPoint, de plans, de notes ou de textes intégraux de leurs conférences. Les formateurs doivent être libres de structurer le matériel d'appui de leurs présentations comme ils le souhaitent. L'objectif principal serait d'aider les utilisateurs finaux participant à l'atelier à mieux suivre la présentation, et c'est pourquoi une attention particulière devrait être accordée à la mise en place d'une structure claire.

Il peut également être conseillé aux formateurs de préparer un nombre judicieux de *slides*, en laissant un peu de temps pour les questions-réponses au cours de la présentation ou si une discussion imprévue s'ensuit.

Les contributions des formateurs peuvent également servir de document de référence pour identifier les points principaux du sujet.

Les contributions des orateurs doivent également être incluses dans le dossier de l'utilisateur. Elles doivent également être incluses en version papier dans le dossier de documentation.

- Il est toujours recommandé de fournir une sorte de support écrit pour les conférences et, pour cette raison, il est toujours mentionné dans la rubrique "documents nécessaires". En particulier, un plan de la présentation PowerPoint reflétant la structure de la sous-session permet aux participants de mieux comprendre la structure et de suivre l'exposé.

Documents complémentaires

Outre le matériel de formation, plusieurs documents relatifs à l'organisation de l'atelier doivent être mis à disposition des participants. Ces documents seront utilisés immédiatement et en permanence pendant l'atelier et doivent donc être fournis sous forme imprimée.

Le programme finalisé de l'atelier doit être fourni au début de la formation, ce qui permet aux participants de planifier en conséquence et de mieux comprendre le déroulement de la formation. Une liste de tous les participants à l'atelier doit être fournie, afin de faciliter l'interaction entre les utilisateurs finaux participant à l'atelier. En outre, en indiquant certaines coordonnées (poste professionnel et adresse postale), les participants ont la possibilité de rester en contact même après la fin de l'atelier. Enfin, pour obtenir une évaluation immédiate de l'atelier, un questionnaire demandant aux participants leur avis sur le contenu de l'atelier, les caractéristiques organisationnelles et l'efficacité globale doit être distribué.

IV. Organisation et mise en œuvre d'un atelier : structure, contenu et méthodologie

Pour le module de formation "Juges nationaux et législation européenne sur l'eau – Focus sur l'accès à la justice" et ses ateliers, une structure basée sur des unités thématiques est proposée. Chaque unité thématique se concentrera sur un sujet spécifique de la législation européenne dans ce domaine. Chaque atelier de mise en œuvre se composera donc de plusieurs unités, garantissant l'alternance d'éléments théoriques et pratiques. La structure finale devra toutefois être décidée en tenant compte des connaissances préalables et des priorités de formation des utilisateurs finaux.

Mise en scène

- Unité 1 : Pollution de l'eau : introduction politique, scientifique et technique
- Unité 2 : Introduction au cadre de la législation et de la politique de l'UE dans le domaine

de l'eau

La directive-cadre sur l'eau à la loupe

- Unité 3 : Directive-cadre sur l'eau (DCE)
- Unité 4 : Étude de cas sur les principales dispositions de la DCE

Rejets dans les eaux

- Unité 5 : Directive sur les nitrates
- Unité 6 : Protection de l'eau par le droit pénal
- Unité 7 : Étude de cas sur un cas de pollution de l'eau – focus sur les inspections et l'application de la loi

L'accès à la justice en matière d'environnement – La pollution de l'eau en point de mire

- Unité 8 : Accès à la justice au sein de l'UE dans les affaires relatives à la protection de l'eau (deux parties)
- Unité 9 : Étude de cas sur l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans une affaire de pollution de l'eau par les nitrates

Application au niveau national

- Unité 10 : Quel est le rôle d'un juge national dans les litiges relatifs à la pollution de l'eau ?
- Question préliminaire
- Unité 11 : Table ronde sur les expériences et pratiques nationales relatives aux défis de la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau

Mise en scène

Brève description du contenu

L'atelier doit toujours commencer par l'accueil des participants et une brève introduction et explication du contenu du programme, de l'organisation et de la mise en œuvre de l'atelier.

Objectifs généraux

L'objectif principal de cette première session est d'accueillir les formateurs et les participants à l'atelier, de planter le décor en leur rappelant le cadre du cours de formation et d'encourager leur interaction et leur participation active au cours.

Points d'apprentissage spécifiques

Présentation des organisateurs de l'atelier

La session d'accueil sert à présenter le responsable de la formation de l'atelier, qui est chargé de la bonne mise en œuvre du contenu du programme, de la présidence des présentations, de la gestion des sessions de questions-réponses, de l'organisation et de la mise en œuvre des exercices pratiques, ainsi que du traitement des questions *ad hoc* pendant toute la durée de l'atelier. Le responsable de la formation peut être assisté par un conseiller en formation judiciaire de l'atelier, qui, idéalement, doit être un expert du sujet (un juge, un praticien du droit ou un universitaire) et qui est généralement impliqué dans la préparation du matériel de l'atelier dès le début (en établissant la structure du programme, en organisant le contenu de chaque présentation ainsi que des exercices pratiques à couvrir, en vérifiant toutes les présentations préparées pour s'assurer que le matériel ne fait pas double emploi et en aidant également à la mise en œuvre d'un atelier, le cas échéant).

Présentation des participants et des formateurs

La séance d'ouverture doit également permettre aux participants de se présenter, d'exposer leur contexte national et professionnel et d'illustrer leurs attentes à l'égard de l'atelier. De cette manière, les utilisateurs finaux seront habitués à s'adresser au groupe, ce qui devrait faciliter leur participation active aux sessions suivantes, et ils apprendront également à connaître un peu mieux les antécédents de leurs collègues. Informer les formateurs et les participants des nationalités et des groupes professionnels représentés dans l'atelier peut s'avérer très pertinent pour la discussion et constituer un atout pour garantir un échange efficace d'informations et d'expériences. La possibilité de découvrir auprès des participants l'expérience qu'ils apportent avec eux au cours de formation et ce qu'ils cherchent principalement à atteindre par leur participation peut aider l'animateur de l'atelier à mieux adapter le programme pour répondre aux besoins spécifiques des participants, en mettant l'accent sur certains aspects, en ajustant le temps alloué aux différentes sous-sessions, etc.

- Pour ce faire, les participants peuvent être invités à poser une question clé qu'ils espèrent voir abordée au cours de l'atelier ou à indiquer l'élément qui les a incités à poser leur candidature à l'atelier.

Présentation du programme de l'atelier

L'atelier devrait commencer par une présentation du programme, de sa portée et de ses objectifs. L'objectif de chaque unité sera indiqué et la contribution attendue des participants à chaque partie du programme sera soulignée. Il est important que les utilisateurs finaux comprennent l'objectif de chaque unité et le déroulement du programme de l'atelier afin d'être mieux équipés pour suivre les discussions et s'assurer qu'ils ne manquent pas l'occasion de poser des questions ou de clarifier toute ambiguïté.

Présentation du matériel de formation

La séance d'ouverture est également l'occasion de présenter le matériel inclus dans le kit de l'utilisateur et d'expliquer sa fonction, afin que les utilisateurs finaux puissent l'utiliser tout au long de l'atelier. Le contenu de la documentation électronique doit être présenté (tous les textes juridiques connexes, les liens vers les sources en ligne, les solutions suggérées pour les études de cas, etc.) et des explications doivent être fournies sur les documents qui auront été mis à la disposition des participants sur papier pour référence pendant l'atelier (par exemple, les présentations et les aperçus des formateurs, les textes juridiques clés, les études de cas pour les exercices de l'atelier, les documents tels que la liste des participants, les outils d'évaluation de l'atelier, etc.)

Présentation des aspects organisationnels de l'atelier

En outre, tous les aspects logistiques de l'atelier seront présentés. Les lieux qui seront utilisés pendant l'atelier pour les différentes sessions, les exercices et les pauses déjeuner et café seront indiqués, la possibilité d'utiliser des ordinateurs, le Wi-Fi, une bibliothèque, un coin pour travailler, etc. sera précisée et des informations sur les déjeuners organisés et les dîners fournis. Il est important ici de s'assurer que les utilisateurs finaux sont informés de toutes les mesures prises pour faciliter leur participation à l'atelier et qu'ils sont en mesure d'en tirer profit, ainsi que de l'importance des activités conjointes qui permettent une interaction moins formelle entre les formateurs et les autres participants.

Méthodologie

Pendant que les participants sont en plénière, chacun est invité à se présenter. Le programme de l'atelier sera présenté par le responsable de la formation de l'atelier.

Après avoir accueilli les participants et les formateurs à l'atelier, ceux-ci auront l'occasion de se présenter et d'exprimer leurs attentes à l'égard de l'atelier. Cela améliorera l'atmosphère de l'atelier dès le début, ce qui est un élément clé de sa réussite. Les participants sont plus enclins à être actifs pendant l'événement s'ils connaissent les antécédents de leurs collègues.

En outre, les grandes lignes et les principaux objectifs de l'atelier seront présentés. Cette introduction contiendra des informations sur le programme et la logistique (par exemple, les salles mises à la disposition des participants pendant l'atelier, la bibliothèque, la disponibilité des

ordinateurs et du Wi-Fi, les pauses-café et les repas, le programme de la soirée). Un exercice visant à briser la glace peut également être proposé par le responsable de l'atelier.

La durée

Le temps alloué à la séance d'ouverture dépendra du nombre de participants à l'atelier. Si l'on considère que l'atelier devrait idéalement compter 20 à 30 participants, la séance d'ouverture devrait durer environ 30 minutes, afin de laisser suffisamment de temps à tous les formateurs et participants pour se présenter, et pour fournir toutes les informations nécessaires sur l'événement.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Version finale du programme de l'atelier
02	Liste des formateurs
03	CV des formateurs
04	Liste des participants

Le responsable de la formation doit faire une démonstration de l'ensemble du kit utilisateur dans cette unité, y compris la documentation électronique, afin d'informer les participants de toutes les différentes caractéristiques du pack.

Profil du formateur

La séance d'ouverture se tiendra en plénière et sera coordonnée par le responsable de la formation, la personne chargée d'assurer la gestion cohérente de l'atelier ou le conseiller en formation judiciaire. Il y aurait une valeur ajoutée à confier le rôle de "workshop manager" à la personne responsable de l'organisation de l'atelier. C'est lui qui est le mieux à même de présenter la structure et les principaux objectifs du programme, après avoir pris toutes les décisions qui s'y rapportent et avoir privilégié certains aspects de la formation par rapport à d'autres.

Unité 1 : Pollution de l'eau : introduction politique, scientifique et technique

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif de cette unité est de présenter les aspects politiques, scientifiques et techniques de la pollution de l'eau. La présentation commence par un aperçu général de l'extraction des sources et de la gestion de l'eau. Elle fournit des informations sur les prélèvements d'eau douce, l'épuisement des eaux souterraines, l'intrusion d'eau salée, les inondations urbaines et l'impact sur les eaux réceptrices. En outre, la présentation explique certains types d'eaux usées, comme les eaux grises et les eaux usées agricoles, et se poursuit avec la gestion de l'eau et les services écosystémiques. Avec une telle vue d'ensemble, les participants auront les clés pour comprendre pourquoi les eaux doivent être réglementées et quelles sont les principales questions qui doivent être traitées dans la législation européenne sur l'eau.

Points d'apprentissage spécifiques

- Pollution de l'eau
 - Extraction des sources et gestion de l'eau
 - Prélèvement d'eau douce par secteur
 - Principales questions
- Eaux usées
 - Eaux grises
 - Eaux usées agricoles
- Gestion de l'eau et services écosystémiques
 - Nécessité d'intégrer les politiques
 - Cadre juridique et institutionnel

Méthodologie

Cette unité devrait être présentée de manière frontale en séance plénière, soit en ligne, soit en personne. Les participants disposeront de suffisamment de temps pour poser des questions, discuter des points obscurs et apporter leur propre expérience, notamment en ce qui concerne les applications juridiques de ces aspects techniques.

Délai

Le temps alloué à cette unité devrait être d'environ 30 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Gestion de l'eau et pollution de l'eau : une introduction politique, scientifique et technique"
-----------	--

Profil du formateur

L'orateur idéal possède des connaissances scientifiques et une expertise dans le domaine de la mesure des données relatives à la pollution de l'eau, ou une formation politique ou technique dans le contexte de la pollution de l'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances juridiques dans ce cas, car l'accent est mis sur la pollution de l'eau d'un point de vue politique, scientifique et technique, et non sur les dispositions juridiques relatives à ce problème.

Unité 2 : Introduction au cadre de la législation et de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif général de cette présentation est d'introduire les participants aux différentes législations européennes traitant du droit de l'eau dans le système juridique de l'UE. La présentation commence par une vue d'ensemble de toute la législation pertinente sur l'eau, puis explique brièvement les outils législatifs spécifiques : Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, Directive sur les nitrates, Directive sur l'eau potable, Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, Directive sur les émissions industrielles, Directive-cadre sur l'eau, Directive sur les eaux souterraines, Directive sur les normes de qualité environnementale, Directive sur les inondations et Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin.

Points d'apprentissage spécifiques

- Aperçu des principaux instruments juridiques relatifs à la législation sur l'eau
- Outils législatifs spécifiques de l'UE dans le domaine de l'eau
 - Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires
 - Directive sur les nitrates
 - Directive sur l'eau potable
 - Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
 - Directive sur les émissions industrielles
 - Directive-cadre sur l'eau
 - Directive sur les eaux souterraines
 - Directive sur les normes de qualité environnementale
 - Directive sur les inondations
 - Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin

Méthodologie

Cette unité doit être présentée de manière frontale en séance plénière, en ligne ou en personne, en encourageant les questions et les discussions.

Délai

Le temps alloué à cette unité devrait être d'environ 60 minutes, mais devrait être organisé de manière à laisser du temps pour les questions et les discussions.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Qu'est-ce que la législation sur l'eau ?"
-----------	--

02	Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE)
03	Directive sur les nitrates (91/676/CEE)
04	Directive sur l'eau potable (2020/2184/EU)
05	Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (directive 2006/7/CE)
06	Directive sur les émissions industrielles (2010/75/EU)
07	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
08	Directive sur les eaux souterraines (2006/118/CE)
09	Directive sur les normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
10	Directive sur les inondations (2007/60/CE)
11	Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (2008/56/CE)

Profil du formateur

L'orateur idéal est un représentant de la Commission européenne ayant une expertise dans ce domaine.

Unité 3 : Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif général de cette présentation est de fournir une compréhension approfondie de la DCE, de ses objectifs et caractéristiques, de l'article 4, du plan de gestion du bassin hydrographique, de l'examen des permis, des exceptions et de la jurisprudence de la CJUE. Ainsi, la présentation fournit des informations sur les cinq éléments principaux de la DCE, les rapports sur la mise en œuvre et la pertinence des juges dans la législation européenne sur l'eau.

Points d'apprentissage spécifiques

- Directive-cadre sur l'eau : un changement de paradigme
- Directive-cadre sur l'eau : les cinq éléments principaux
 - Objectifs ambitieux et obligations générales
 - Principales obligations spécifiques des États membres
 - Orientations pour la protection de l'eau et l'approche combinée des rejets
 - District hydrographique, gouvernance à plusieurs niveaux, information et participation du public
 - Objectifs environnementaux moins stricts, dérogations et report de délai
- Rapports sur la mise en œuvre de la DCE
- Législation européenne sur l'eau et juges : une contribution essentielle

Méthodologie

Cette unité devrait faire l'objet d'une présentation frontale en session plénière, soit en ligne, soit en présentiel. Le champ d'application de cette unité n'est pas très large mais peut être assez déroutant pour les juges qui n'ont pas d'expérience dans ce domaine, en particulier en raison de la courte durée de l'unité. Par conséquent, l'orateur devrait se concentrer davantage sur les principes et les relations entre les différentes dispositions plutôt que de lire en détail les dispositions de la DCE. Il est recommandé de demander à l'auditoire si les *slides* ont été correctement comprises et de laisser du temps, même pendant la présentation, pour les questions et les remarques de l'auditoire. Il est également recommandé de présenter la jurisprudence de manière claire afin que l'auditoire comprenne comment appliquer les éléments clés, en particulier les problèmes pertinents.

Délai

Le temps alloué à cette unité devrait être d'environ 45 minutes, ce qui laisse du temps pour les questions et les commentaires des participants.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "La directive-cadre sur l'eau sous surveillance"
-----------	--

02	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
-----------	--

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

	Législation et documents de l'UE
01	Directive "Oiseaux et habitats naturels" (92/43/CEE)
02	Directive relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (2014/52/UE)
03	Directive Seveso (2012/18/EU)
04	Directive sur les boues d'épuration (86/278/CEE)
05	Directive sur les produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
06	Directive IPPC (2008/1/CE)
07	Directive sur les eaux souterraines (2006/118/CE)
07	Directive sur les normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
09	Directive sur les nitrates (91/676/CEE)
10	Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE)
11	Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (directive 2006/7/CE)
	Jurisprudence
01	C-461/13, EU:C:2015:433, Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland
02	C-535/18, EU:C:2020:391, IL et autres contre Land Nordrhein-Westfalen
03	C-559/19, EU:C:2021:512, Commission européenne contre Royaume d'Espagne
04	C-664/15, EU:C:2017:987, Protect Natur-, Arten- und Landschaftsschutz Umweltorganisation.
05	C-43/10, EU:C:2012:560, Nomarchiaki Aftodioikisi Aitolokarnanias e.a.
06	C-121/21, EU:C:2022:74, République tchèque contre Pologne (Mine de Turów)

Profil du formateur

L'orateur idéal est une personne ayant une connaissance de l'application pratique de la directive et de la jurisprudence correspondante de la CJUE, qu'elle soit issue du monde judiciaire ou universitaire.

Unité 4 : Étude de cas sur les principales dispositions de la directive-cadre sur l'eau

Brève description du contenu et des objectifs généraux

Dans cette unité, une étude de cas sera présentée. Il s'agit d'un cas fictif qui aidera les participants à approfondir leurs connaissances sur la mise en œuvre de la DCE. Différentes approches et constructions peuvent être utilisées, et dans l'exemple ici, une entreprise fictive a reçu l'autorisation d'exploiter une ferme aquacole à proximité d'un site Natura. Une ONG de défense de l'environnement a ensuite saisi le tribunal administratif d'une demande d'annulation de la décision d'autorisation d'exploitation en invoquant le non-respect des articles 4, 5, 11 et 14 de la DCE. Les participants doivent donc analyser l'affaire en se basant sur la DCE, en discutant principalement du champ d'application de l'article 4 et de la prise en compte des incidences négatives temporaires à court terme sur l'état des masses d'eau. Ils sont également interrogés sur l'invocation de la Convention d'Aarhus et sur les possibilités de contester le non-respect de l'obligation de prévenir la détérioration des masses d'eau.

Points d'apprentissage spécifiques / questions soulevées pour l'étude de cas

- Éléments, conditions et autres caractéristiques essentielles de la DCE
- Article 4 de la DCE
- Prise en compte des incidences négatives temporaires à court terme sur l'état des masses d'eau
- Obligation de prévenir la détérioration des masses d'eau

Méthodologie

Le formateur présentera le cas en évoquant les principales caractéristiques factuelles. Après la présentation introductive, les participants seront divisés en groupes de 6 à 8 personnes. Les groupes discuteront de l'affaire en se basant sur le droit européen et le droit national (procédural). Après la discussion en groupe, les participants reviendront en séance plénière. Chaque groupe aura un rapporteur qui expliquera les résultats de sa discussion, le formateur commentera ses conclusions et le groupe aura l'occasion de poursuivre la discussion.

Durée

L'introduction de l'étude de cas devrait prendre 15 minutes ; ensuite, les participants se diviseront en groupes. La discussion sur l'étude de cas durera environ 45 minutes, la discussion suivante en plénière, y compris le débriefing, prendra encore 30 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Étude de cas
-----------	--------------

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

01	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
-----------	--

Profil du formateur

La formation continue des juges sur le sujet peut être plus fructueuse lorsqu'elle est assurée par un collègue ayant la même expérience professionnelle ("parler la même langue"). L'orateur idéal pourrait donc être un juge expérimenté en matière de justice administrative ou un professeur expérimenté en droit de l'environnement.

Unité 5 : Directive sur les nitrates

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif de cette unité est de fournir une compréhension approfondie de la directive sur les nitrates, de ses concepts de base, de ses principales dispositions et de la jurisprudence de la CJUE. La présentation commence par expliquer le contexte de la directive et cite la santé et la protection de la nature comme les principales raisons de la nécessité de réglementer les nitrates. Elle donne ensuite un aperçu de la directive sur les nitrates en se concentrant sur les sujets suivants : l'identification des masses d'eau, la désignation des zones vulnérables aux nitrates, le(s) code(s) de bonne conduite agricole, les programmes d'action, la surveillance et les rapports nationaux. La présentation mentionne également les exigences relatives à la mise en œuvre de la directive sur les nitrates dans les États membres. Enfin, l'accès à la justice dans le cadre de la jurisprudence est abordé.

Points d'apprentissage spécifiques

- La réglementation des nitrates dans la législation de l'UE
- Aperçu de la directive sur les nitrates
 - Identification des masses d'eau
 - Désignation des zones vulnérables aux nitrates
 - Code(s) de bonne conduite agricole
 - Programmes d'action
 - Suivi et rapports nationaux
- Exigences relatives à la mise en œuvre de la directive sur les nitrates dans les États membres
- Accès à la justice

Méthodologie

Cette unité doit être présentée lors d'une session plénière, soit en ligne, soit en personne. Certains aspects conceptuels pouvant être un peu confus, il convient de prévoir du temps pour les questions et les discussions, même pendant la présentation, et de clarifier certaines applications pratiques.

Délai

Le temps alloué à cette unité devrait être d'environ 55 minutes, ce qui laisse du temps pour les questions et les commentaires des participants.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Directive sur les nitrates"
-----------	--

02	Directive sur les nitrates (91/676/CEE)
-----------	---

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

	Législation et documents de l'UE
01	Directive sur l'eau potable (2020/2184/EU)
02	Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE)
03	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
04	Directive sur les eaux souterraines (2006/118/CE)
05	Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (2008/56/CE)
06	Directive "Oiseaux et habitats naturels" (92/43/CEE)
	Jurisprudence
01	C-258/00, EU:C:2002:400, Commission c. France
02	C-293/97, EU:C:1999:215, Standley
03	C-149/14, EU:C:2015:264, Commission c. Grèce
04	C- 221/03, EU:C:2005:573 Commission contre Belgique
05	C-396/01, EU:C:2004:136, Commission contre Irlande
06	C-237/12, EU:C:2014:2152, Commission c. France
07	C-322/00, EU:C:2003:532, Commission contre Pays-Bas
08	C-543/16, EU:C:2018:481, Commission/Allemagne
09	C-197/18, EU:C:2019:824, Wasserleitungsverband Nördliches Burgenland e.a.
10	C-723/17, EU:C:2019:533, Craeynest e.a.

Profil du formateur

L'orateur idéal est une personne ayant une connaissance de l'application pratique de la directive et de la jurisprudence correspondante de la CJUE, qu'elle soit issue du monde judiciaire, universitaire ou des organismes gouvernementaux nationaux.

Unité 6 : Protection de l'eau par le droit pénal

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif général de cette présentation est de fournir une compréhension de la protection de l'eau par le droit pénal. Elle analyse les principales caractéristiques et le modus operandi des délits liés à l'eau et fournit des informations sur les enquêtes, les poursuites et le jugement de ces délits. Ainsi, l'exposé présente d'abord les infractions liées aux ressources en eau et montre une liste de preuves possibles dans les affaires liées aux ressources en eau. Elle se poursuit avec les infractions liées à la qualité de l'eau et donne un aperçu complet de l'enquête et du rôle des preuves dans les affaires liées à la qualité de l'eau. Elle se termine par les moyens de récupération et d'assainissement et soulève la question de savoir si les peines et les sanctions imposées par les États membres sont suffisantes.

Points d'apprentissage spécifiques

- Ressources en eau
 - Infractions liées aux ressources en eau
 - Preuves dans les affaires relatives aux ressources en eau
- Qualité de l'eau
 - Protection de la qualité de l'eau
 - Conditions d'autorisation
 - Infractions relatives à la qualité de l'eau
 - Preuves dans les affaires de qualité de l'eau
 - Enquête et mode opératoire
- Stratégies de lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée
- Récupération et assainissement

Méthodologie

Cette unité doit être présentée de manière frontale en séance plénière, en ligne ou en personne, en encourageant les questions et les discussions.

Délai

Le temps alloué à cette unité sera d'environ 60 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Protection des ressources en eau et de la qualité de l'eau : Poursuite des infractions pertinentes"
-----------	--

Profil du formateur

L'orateur idéal est un procureur ayant de l'expérience dans les affaires environnementales. Un professeur expérimenté ou un praticien du droit pénal peut également être une bonne option.

Unité 7 : Étude de cas sur un cas de pollution de l'eau – Focus sur les inspections et l'application de la loi

Brève description du contenu et des objectifs généraux

Dans cette unité, une étude de cas sera présentée. Il s'agit d'un cas fictif qui aidera les participants à comprendre et à discuter de la législation sur l'eau, de ses inspections et de son application. Par exemple, dans le cas retenu, une entreprise souhaite intensifier son service de ferry existant et utiliser des bateaux beaucoup plus grands, ce qui ne sera possible que si la rivière est approfondie. Dans le scénario 1 de l'étude de cas, les participants discuteront de la possibilité d'obtenir gain de cause dans le cadre d'une plainte déposée par la compagnie fluviale concernée devant le tribunal administratif compétent pour silence administratif. Dans le scénario 2 de l'étude de cas, les participants examineront si la plainte d'une ONG locale contre le permis est recevable et si elle aboutira. Ainsi, les participants sont invités à réfléchir, principalement sur : (i) la demande de mesures provisoires, (ii) la recevabilité d'un acte ou d'une réclamation, (iii) l'effet direct de la DCE, (iv) la détérioration de la qualité de l'eau en vertu de l'article 4 de la DCE. Ils sont également invités à donner aux autres participants des informations sur leur législation nationale et leur jurisprudence respectives dans ce contexte.

Points d'apprentissage spécifiques / questions soulevées pour l'étude de cas

- Demande de mesures provisoires
- Recevabilité d'un acte ou d'une prétention
- Effet direct de la DCE
- Détérioration de la qualité de l'eau en vertu de l'article 4 de la DCE

Méthodologie

Le formateur présentera le cas en évoquant les principales caractéristiques factuelles. Après la présentation introductive, les participants seront divisés en groupes de 6 à 8 personnes. Les groupes discuteront de l'affaire en se basant sur le droit européen et le droit national (procédural). Après la discussion en groupe, les participants reviendront en séance plénière. Chaque groupe aura un rapporteur qui expliquera les résultats de sa discussion, le formateur commentera ses conclusions et le groupe aura l'occasion de poursuivre la discussion.

Durée

L'introduction de l'étude de cas devrait prendre 15 minutes ; ensuite, les participants se diviseront en groupes. La discussion sur l'étude de cas durera environ 45 minutes, la discussion suivante en plénière, y compris le débriefing, prendra encore 30 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Étude de cas
----	--------------

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

01	Présentation PowerPoint : Étude de cas
-----------	--

Profil du formateur

La formation continue des juges sur le sujet peut être plus fructueuse lorsqu'elle est assurée par un collègue ayant la même expérience professionnelle ("parler la même langue"). L'orateur idéal pourrait donc être un juge expérimenté en matière de justice administrative ou un professeur expérimenté en droit de l'environnement.

Unité 8 : Accès à la justice au sein de l'UE dans les affaires relatives à la protection de l'eau

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif général de cette présentation est de sensibiliser aux aspects de la Convention d'Aarhus et du droit de l'Union liés à l'accès à la justice, en particulier en ce qui concerne la protection de l'eau. Les aspects pertinents de la Convention d'Aarhus, du cadre de la CEDH et d'autres législations et politiques connexes sont ensuite présentés. L'approche de la présentation est très pratique, présentant divers cas de jurisprudence de la CJUE. L'objectif est également de permettre au public de participer activement et d'échanger des expériences dans ce domaine. Ainsi, les principaux arrêts de la CJUE et les tendances – telles que le contrôle juridictionnel au niveau national – sont discutés.

Points d'apprentissage spécifiques

- Convention d'Aarhus
- Communication de la Commission sur l'accès à la justice en matière d'environnement
- Statut juridique
 - Principes fondamentaux
 - Jurisprudence de la CJUE
- Intensité du contrôle judiciaire des affaires liées à l'eau
- Des recours adéquats et efficaces
 - Principes fondamentaux
 - Jurisprudence de la CJUE
- Obligations des juridictions nationales en la matière
 - Interprétation
 - Efficacité
 - Question préliminaire

Méthodologie

Cette unité doit être conduite comme une présentation frontale en session plénière, soit en ligne, soit en personne. Les discussions et les questions doivent être stimulées au maximum.

Durée

Le temps alloué à cette unité sera d'environ 120 minutes et devrait inclure un temps de discussion avec les participants ainsi qu'une pause de 15 minutes au milieu de la présentation.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Accès à la justice au sein de l'UE dans les affaires relatives à la protection de l'eau (parties I et II)"
02	Convention d'Aarhus
03	Communication de la Commission sur l'accès à la justice en matière d'environnement C(2017)2616 final

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

	Législation et documents de l'UE
01	Directive relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (2011/92/UE)
02	Directive sur les émissions industrielles (2010/75/EU)
03	Directive sur la responsabilité environnementale (2004/35/CE)
05	Directive Habitats
06	Directive sur les nitrates (91/676/CEE)
07	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
	Jurisprudence
08	CJUE, VÍTKOVICE STEEL - République tchèque (C-524/20)
09	CJUE, Affaires jointes C-177/19 P à C-179/19 P - Allemagne - Ville de Paris et autres c. Commission
10	CJUE, Janecek (C-237/07)
11	CJUE, ClientEarth (C-404/13)
12	CJUE, Folk (C-529/15)
13	CJUE, Protect Natur-, Arten- und Landschaftschutz Umweltorganisation (C-664/15)
14	CJUE, Land Nordrhein-Westfalen (C-535/18)
15	CJUE, Wasserleitungsverband Nördliches Burgenland et autres (C-197/18)
16	CJUE, Commission c. Allemagne (C-137/14)
17	CJUE, Stichting Varkens in Nood et autres (C-826/18)

18	CJUE, Klohn (C-167/17)
19	CJUE, North East Pylon (C-470/16)
20	CJUE, Puškár (C-73/16)
21	CJUE, East Sussex (C-71/14)
22	CJUE, Gruber (C-570/13)
23	CJUE, Mellor (C-75/08)
24	CJUE, Inter-Environnement Wallonie (C-41/11)
25	CJUE, Leth (C-420/11)
26	CJUE, Vereniging Hoekschewaards Landschap (C-281/16)
27	CJUE, affaires jointes C-165/09, C-166/09 et C-167/09
28	CJUE, Craeynest et autres (C-723/17)
29	CJUE, Deutsche Umwelthilfe (C-873/19)
30	CJUE, Ministre de la Transition écologique a Premier ministre (C-61/21)
31	CJUE, Association France Nature Environnement (C-525/20)
32	CJUE, Commission c. Bulgarie (C-510/20)
33	CJUE, Commission c. Espagne (C-278/01)
34	CJUE, Deutsche Umwelthilfe (C-752/18)
35	CJUE, Lyckeskog (C-99/00)
36	CJUE, Cartesio (C-210/06)
37	CJUE, Consorzio Italian Management e Catania Multiservizi et Catania Multiservizi (C-561/19)
38	CJUE, Commission c. France (C-416/17)
39	CJUE, Standley (C-293/97)
40	CJUE, Eco-Emballages (Affaires jointes C-313/15 et C-530/15)
41	CJUE, Vereniging Hoekschewaards Landschap (C-281/16)
42	CJUE, T & L Sugars et Sidul Açúcares c. Commission (C-456/13 P)

43	CJUE, FBF c. ACPR (C-911/19)
44	CJUE, Administración General del Estado (C-679/20)
45	CJUE, Belgique c. Commission (C-16/16 P)
46	CJUE, Commission c. Conseil (C-122/94)
47	CJUE, Alliance for Natural Health et autres (C-154/04)
48	CJUE, Association nationale des magasins de santé et autres (C-155/04)
49	CJUE, Eurobolt (C-644/17)
50	CEDH, Sporrang et Lönnroth c. Suède, 7152/75
51	CEDH, Taşkın et autres c. Turquie, 46117/99
52	CEDH, Dzemyuk c. Ukraine, 42488/02
53	CEDH, Solyanik c. Russie, 47987/15
54	CEDH, Tătar c. Roumanie (2009)
55	CEDH, Cordella et autres c. Italie (2019)

Profil du formateur

L'orateur idéal est un professeur ou un praticien. L'accent devrait être mis sur la façon dont les aspects pratiques des procédures de litige sont pertinents pour un accès adéquat à la justice en matière d'environnement et, plus particulièrement, en ce qui concerne la qualité de l'eau.

Unité 9 : Étude de cas sur l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans une affaire de pollution de l'eau par les nitrates

Brève description du contenu et des objectifs généraux

Dans cette unité, une étude de cas sera présentée. Il s'agit d'un cas fictif qui aidera les participants à comprendre et à discuter des différents aspects de l'accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans les cas liés à la pollution de l'eau. Par exemple, dans ce cas, un lac fictif a souffert d'une grave eutrophisation au cours des trois dernières années. Bien que le lac ait connu une augmentation considérable des algues et une perte significative de la faune piscicole, il n'a pas été identifié comme une masse d'eau à risque et ne fait pas partie d'une zone vulnérable aux nitrates ZVN. Les participants doivent donc analyser le cas en se basant sur la directive sur les nitrates, en discutant principalement de la position d'un pêcheur local qui possède les droits de pêche sur le lac, et d'une ONG environnementale. Il leur est également demandé de réfléchir à la possibilité pour les plaignants de demander la désignation d'une ZVN et un programme d'action actualisé.

Points d'apprentissage spécifiques

- Accès à la justice pour les citoyens et les ONG dans les affaires liées à la pollution de l'eau
- Applicabilité de la directive sur les nitrates
- Statut juridique
- Désignation d'une ZVN
- Programme d'action

Méthodologie

Le formateur présentera le cas en évoquant les principales caractéristiques factuelles. Après la présentation introductive, les participants seront divisés en groupes de 6 à 8 personnes. Les groupes discuteront de l'affaire en se basant sur le droit européen. Après la discussion en groupe, les participants reviendront en plénière. Chaque groupe aura un rapporteur qui expliquera les résultats de sa discussion, le formateur commentera ses conclusions et le groupe aura l'occasion de poursuivre la discussion.

Durée

L'introduction de l'étude de cas devrait prendre 15 minutes ; ensuite, les participants se diviseront en groupes. La discussion sur l'étude de cas durera environ 45 minutes, la discussion suivante en plénière, y compris le débriefing, prendra encore 30 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Étude de cas
-----------	--------------

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

01	Présentation PowerPoint : "Directive sur les nitrates - Étude de cas"
02	Directive sur les nitrates (91/676/CEE)

Profil du formateur

La formation continue des juges sur le sujet peut être plus fructueuse lorsqu'elle est assurée par un collègue ayant le même parcours professionnel ("parler la même langue"). L'orateur idéal pourrait donc être un juge expérimenté en matière de justice administrative, un professeur expérimenté en droit de l'environnement ou un juriste expérimenté dans des affaires de ce type. Un juriste d'une ONG pourrait également être un expert approprié.

Unité 10 : Quel est le rôle d'un juge national dans les litiges relatifs à la pollution de l'eau ? - Le renvoi préjudiciel

Brève description du contenu et des objectifs généraux

Dans cette unité, l'objectif général est de comprendre les aspects clés liés au rôle du juge national dans la mise en œuvre du droit européen de l'environnement, ainsi que d'expliquer l'importance de la procédure préliminaire en tant qu'outil à cette fin. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur l'analyse de la manière dont les juges et procureurs nationaux interpréteront et mettront en œuvre les principales dispositions de la législation européenne sur l'eau au niveau national. Une partie importante de cette unité est consacrée à la procédure de renvoi préjudiciel qui occupe une place essentielle dans la boîte à outils juridique européenne des juges nationaux.

Points d'apprentissage spécifiques

- Le rôle du juge national
- La DCE et le juge national
- Procédure du renvoi préjudiciel

Méthodologie

Cette unité doit être conduite comme une présentation frontale en session plénière, soit en ligne, soit en personne. Les discussions et les questions doivent être stimulées au maximum.

Durée

Le temps alloué à cette unité sera d'environ 75 minutes et devrait inclure du temps pour la discussion et l'échange d'expériences avec les participants.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Présentation PowerPoint : "Quel est le rôle d'un juge national dans les litiges relatifs à la pollution de l'eau ? - Le renvoi préjudiciel"
-----------	---

Matériel supplémentaire (à inclure dans la documentation électronique) :

	Législation et documents de l'UE
01	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
	Jurisprudence
01	CJUE, Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (Weser) (C-461/13)

02	CJUE, Pfeiffer (C-397/01)
03	CJUE, Van Gend & Loos (Affaire 26-62)
04	CJUE, Van Duyn (Affaire 41-74)
05	CJUE, Faccini Dori (C-91/92)
06	CJUE, Großkrotzenburg (C-431/92)
07	CJUE, Delena Wells (C-201/02)
08	CJUE, Cilfit (C-283/81)
09	CJUE, Cartesio (C-210/06)
10	CJUE, Parfums Christian Dior (C-337/95)
11	CJUE, Foto-Frost (C-314/85)
12	CJUE, Consorzio Italian Management (C-561/19)
13	CJUE, Viesgo Infraestructuras Energéticas (C-683/19)

Profil du formateur

L'orateur idéal est un juge expérimenté ou un professeur spécialisé dans le renvoi préjudiciel.

Unité 11 : DISCUSSION EN TABLE RONDE sur les expériences et pratiques nationales relatives aux défis de la mise en œuvre de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau

Brève description du contenu et des objectifs généraux

L'objectif général de cette unité est de renforcer l'échange d'expériences entre les participants. Elle leur permet de partager leurs points de vue et d'apprendre de leurs pratiques respectives, en étant ainsi en contact avec des cas réels qu'ils n'auraient pas pu connaître autrement. La table ronde est donc basée sur les expériences nationales des participants concernant les défis liés à la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau. Ces expériences ont été recueillies au préalable par le biais d'une enquête auprès des participants.

Points d'apprentissage spécifiques/questions soulevées pour la discussion

Dans les États membres des participants

- Principales sources de pollution illégale de l'eau
- Zones fortement touchées par la pollution de l'eau
- Lois nationales préexistantes relatives aux normes de qualité de l'eau (similaires à la DCE)
- Procédure d'infraction de l'UE engagée contre l'État membre pour non-respect de la DCE
- Comment les normes de qualité de l'eau de la DCE sont-elles mises en œuvre dans le droit national ?
- Quels sont les organismes publics légalement responsables du respect des normes de qualité de l'eau dans l'État ?
- Existence ou non d'un plan national de gestion de district hydrographique tel que requis sur la base de la DCE
- Affaires judiciaires nationales concernant l'application de la législation sur l'eau et qui sont les plaignants

Méthodologie

Cette unité doit être menée comme une présentation frontale en session plénière, soit en ligne, soit en personne. L'essentiel est que les participants discutent des résultats de l'enquête présentés par l'instructeur. Si nécessaire, la table ronde peut également comporter une deuxième partie, consistant en un scénario réel lié à la qualité de l'eau, suivi de courtes questions pour stimuler les discussions.

Durée

Le temps alloué à cette unité sera d'environ 75 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Résultats de l'enquête
-----------	------------------------

Profil du formateur

L'orateur idéal est un juge ayant de l'expérience dans les affaires environnementales. Un professeur expérimenté ou un praticien peut également être une bonne option.

Unité 12 : Session de clôture - évaluation de l'atelier

Brève description du contenu

Lors de la dernière session de l'atelier, des conclusions seront tirées et les participants seront invités à évaluer l'événement.

Objectifs généraux

Les participants donneront leur avis sur l'ensemble de l'événement, les informations préliminaires, la documentation de l'atelier, le module d'apprentissage en ligne et l'utilité de l'atelier pour leur travail quotidien.

Points d'apprentissage spécifiques

- Résumé de l'événement
- Obtenir le retour d'information
- Utiliser le retour d'information et les évaluations pour améliorer le module de formation (pour les organisateurs)

Méthodologie

Les participants seront en plénière, soit en ligne, soit en personne. Avant d'entamer la discussion finale et l'évaluation de l'événement, chaque participant doit avoir rempli le formulaire d'évaluation anonyme. Si possible, tous les participants, c'est-à-dire les orateurs et le responsable de la formation et/ou le conseiller en formation judiciaire de l'atelier, participeront à cette session d'évaluation finale. Le responsable de la formation de l'atelier doit encourager les participants à parler ouvertement de leurs impressions sur l'atelier.

Délai

La séance de clôture devrait durer environ 20 à 30 minutes.

Documentation

Matériel nécessaire (à mettre à disposition en version papier pendant la sous-session) :

01	Formulaire d'évaluation
-----------	-------------------------

Profil du formateur

La session de clôture sera présidée par le responsable de la formation et/ou le conseiller juridique en formation de l'atelier.

Annexe I : Modèle de programme indicatif d'atelier

Annexe II : Matériel de référence à inclure dans le kit de l'utilisateur